Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : 092/15
Nos réf. : 2015-001435
Affaire suivie par : Pascale FIEVET
pascale.fievet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 91– **Fax :** 04 67 15 68 12

Montpellier, le 17 MARS 2015

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Préfecture de l'Hérault
Sous-préfecture de Béziers
Bureau des politiques publiques

Boulevard Edouard Herriot
BP n° 742
34 526 BEZIERS Cedex

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

projet de Extension de la Zone d'activités de Viargues sur la commune de Colombiers déposé par Communauté de communes la Domitienne.

Par courrier reçu le **05/01/2015**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Extension de la Zone d'activités de Viargues sur la commune de Colombiers déposé par Communauté de communes la Domitienne.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service Aménagement

Jean-Emmanuel BOUCHUT